

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2025

Date de transmission de la convocation : 30 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Secrétaire de séance : Francis DE KONINCK

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du précédent Conseil Municipal
2. Modification délibération vente lots lotissement de la Maçonnerie tranche 2
3. Attribution FAJ et FSL 2025
4. Sectorisation entre l'école de Coudreceau et Margon
5. Tarifs garderies
6. Tarifs restauration scolaire
7. Prêt barnums aux associations
8. Remplacement du panneau d'information lumineux – Avenue de Paris Margon
9. Créations de poste
10. Questions diverses

APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Stéphane COURPOTIN propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Francis DE KONINCK fait remarquer l'omission du comité des fêtes de Brunelles dans la liste des bénéficiaires des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 avril 2025.

MODIFICATION DÉLIBÉRATION VENTE LOTS LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération n°1-05/05/2025)

Stéphane COURPOTIN expose que le cabinet HERMAND a procédé au bornage définitif du lotissement de « La Maçonnerie » tranche 2. Celui-ci fait apparaître quelques écarts de surface des lots avec le bornage provisoire. Il convient donc de mettre en adéquation les surfaces figurant sur la délibération du 13 novembre 2024, délibération n° 2-13/11/2024, autorisant la vente des 17 lots du lotissement de la « Maçonnerie » tranche 2, et le bornage définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les actes de vente à intervenir en l'étude Actaperche à Nogent-le-Rotrou concernant cette opération ;
- Dit que le tableau et les prix ci-dessous viennent remplacer ceux figurant sur la délibération 2-13/11/2025 :

N° DE LOT	Bornage provisoire	Bornage définitif	PRIX HT	PRIX TTC
	Surface en m ²			
18	591	560	35 571,20 €	42 683,20 €
19	452	435	27 631,20 €	33 155,70 €
20	607	604	38 366,08 €	46 036,88 €
21	452	451	28 647,52 €	34 375,22 €
22	602	603	38 302,56 €	45 960,66 €
23	461	461	29 282,72 €	35 137,42 €
24	590	591	37 540,32 €	45 046,02 €
25	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
26	594	594	37 730,88 €	45 274,68 €
27	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
28	596	597	37 921,44 €	45 503,34 €
29	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
30	553	554	35 190,08 €	42 225,88 €
31	466	467	29 663,84 €	35 594,74 €
32	560	558	35 444,16 €	42 530,76 €
33	617	611	38 810,72 €	46 570,42 €
34	618	609	38 683,68 €	46 417,98 €

ATTRIBUTION FAJ ET FSL 2025 (délibération n°2-05/05/2025)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de participer à deux Fonds placés sous la responsabilité du Département :

1. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
2. Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ).

Il propose de fixer le montant de la participation à 3 € par logement social du territoire pour le FSL et d'abonder le Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficultés (FAJ) à hauteur du même montant.

Le nombre de logements sociaux sur la commune d'Arcisses est de :

- 16 logements sur l'ancienne commune de MARGON
- 4 logements sur l'ancienne commune de BRUNELLES
- 12 logements sur l'ancienne commune de COUDRECEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus soit une participation de 96 € pour le FSL et 96 € pour le FAJ pour l'année 2025.

SECTORISATION ENTRE L'ECOLE DE COUDRECEAU ET MARGON (délibération n°3-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les périmètres scolaires.

Il rappelle que pour l'année 2024/2025 les enfants de CM1/CM2 de Coudreceau étaient scolarisés à Margon.

Le but de ce changement est de mieux répartir les effectifs et d'offrir à chaque élève les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Thierry CARLIER propose au Conseil Municipal de maintenir cette organisation en scolarisant les élèves des classes CM1/CM2 de l'école de Coudreceau à l'école de Margon pour la rentrée 2025/2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition présentée ci-dessus pour la rentrée scolaire 2025/2026.

TARIFS GARDERIES (délibération n°4-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose d'augmenter les tarifs des garderies comme suit :

- 35 € garderie du matin au lieu de 25 €
- 45 € garderie du soir au lieu de 35 €
- D'appliquer une pénalité de 5 € par jour et par enfant en cas de non-respect des horaires indiqués par les parents sur la fiche d'inscription.

Après un large débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des garderies pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

- 35 € garderie du matin
- 45 € garderie de soir
- D'appliquer une pénalité de 5 € par jour et par enfant en cas de retard sur l'horaire indiqué sur la fiche d'inscription

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE (délibération n°5-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe le Conseil Municipal que la commission scolaire propose d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

- **3,80 € prix du repas pour la rentrée 2025/2026** au lieu de 3.65 € en 2024/2025
- **4,50 € prix du repas au ticket et repas adulte pour la rentrée 2025/2026** au lieu de 4.15 € en 2024/2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'augmentation des tarifs présentée ci-dessus.

PRÊT BARNUMS AUX ASSOCIATIONS (délibération n°6-05/05/2025)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition de barnums qui pourront être mis à disposition des associations et des écoles.

Cependant, afin que chacun soit responsable de la conservation en bon état de ces barnums il est proposé de demander une caution aux associations et aux écoles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer une caution de 300 € pour le prêt des barnums aux associations et aux écoles.

REMPLACEMENT DU PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX – AVENUE DE PARIS MARGON (Délibération n°7-05/05/2025)

Thierry CARLIER informe que le panneau d'informations lumineux situé avenue de Paris est devenu obsolète. Des devis ont été demandés pour son remplacement.

Les sociétés Lumiplan et A2Display ont présenté une offre :

LUMIPLAN			
Prestation	Prix	Prestation	Prix
Portrait	18 000 € HT	Paysage	16 000 € HT
Licence et abonnement	540 € HT par an	Licence et abonnement	540 € HT par an
Observations	Maintenance gratuite les 2 premières années puis 6 % du prix d'achat soit 960 € à 1080 € HT selon le modèle.		

A2 DISPLAY	
Prestation	Prix
Portrait ou paysage	16 125 € HT
Licence et abonnement	360 € HT par an
Observations	Gratuité les mois de 2025 après installation et maintien de la gratuité sur l'année 2026 pour la licence et l'abonnement. Maintenance gratuite pendant les 3 années de garantie. L'avantage avec A2Display est de pouvoir transmettre simultanément les informations sur le panneau d'affichage et sur la borne tactile de la mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir :

- le mode de présentation en paysage
- l'entreprise A2Display

CREATION DE POSTE

Point non abordé au Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Choucas avenue de Paris

Philippe RUHLMANN informe le Conseil Municipal, qu'il y a beaucoup trop de choucas Avenue de Paris et qu'il faudrait informer l'ONF pour connaître les solutions à envisager sur les platanes.

- LED avenue de Paris

Hervé ENEAULT informe l'assemblée que les lampes énergivores de l'avenue des Près ont été remplacées par des lampes LED.

Il informe également que la lumière a été réduite rue du Thuret.

- Haies

Marie BARBAZ informe que le projet du Parc Naturel du Perche sur la plantation de haies est refusé.

- BASEL

Sylvie CHERON demande aux représentants du BASEL de signaler que le spot du BASEL est constamment allumé et que les trous sur le parking sont de plus en plus marqués.

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que les travaux des terrains du Beach Volley ont commencé.

- Sachet de graines

Jimmy Joly présente au Conseil Municipal les sachets de graines de jachères préparés par les élèves du Château des Vaux qui seront insérés dans le prochain Arcisses Infos.

Fin de séance 21h30

Le prochain Conseil Municipal est prévu
soit le lundi 26 mai soit le jeudi 12 juin 2025 à 19h30

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

1. MODIFICATION DÉLIBÉRATION VENTE LOTS LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération n°1-05/05/2025)
2. ATTRIBUTION FAJ ET FSL 2025 (délibération n°2-05/05/2025)
3. SECTORISATION ENTRE L'ECOLE DE COUDRECEAU ET MARGON (délibération n°3-05/05/2025)
4. TARIFS GARDERIES (délibération n°4-05/05/2025)
5. TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE (délibération n°5-05/05/2025)
6. PRÊT BARNUMS AUX ASSOCIATIONS (délibération n°6-05/05/2025)
7. REMPLACEMENT DU PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX – AVENUE DE PARIS MARGON (Délibération n°7-05/05/2025)

Président de séance : Stéphane COURPOTIN – Maire.



Le secrétaire de séance : Francis DE KONINCK

